

REGLEMENT INTERIEUR

Année scolaire 2020-2021

• HORAIRES DE L'ECOLE et GARDERIE

8h30 à 12h le matin et de **14h à 16h45** l'après-midi. Les parents veilleront au respect des horaires d'entrée et de sortie.

Une **garderie** est organisée le matin de **7h30 à 8h20** et le soir de **17h00 à 18h00**. Celle-ci est payante (garderie ponctuelle ou forfait mensuel illimité – Cf règlement financier). Pour des questions d'organisation, la garderie fonctionne sur inscription mensuelle en début de mois. Pour une solution d'urgence, il est possible de s'inscrire ponctuellement au plus tard la veille pour le lendemain.

Par souci de sécurité, aucun enfant ne sera autorisé à quitter l'école seul ou avec une personne non habilitée, sans autorisation parentale.

Nous vous rappelons que l'obligation de surveillance ne prend effet que 10mn avant la classe et pour 15mn après la classe. **Si vous amenez votre enfant avant 8h20 ou que vous le récupérez après 17h, celui-ci sera placé en garderie et cela fera donc l'objet d'une facturation.**

Pour les élèves externes, le retour de la pause méridienne se fera entre **13h50** et **14h**.

• RETARDS ET ABSENCES

En cas de retard (10 minutes maximum), l'enfant s'excuse auprès de l'enseignant et s'installe dans le plus grand silence. **Le portail sera fermé à 8h40 le matin et à 14h10 l'après-midi.** En cas d'arrivée à l'école après cet horaire, l'enfant ne sera pas accueilli en classe et devra revenir pour la demi-journée suivante.

Pour toute absence de l'enfant, vous devez IMPERATIVEMENT prévenir la direction de l'école le matin même au 05-59-29-15-06 (vous pouvez laisser un message sur le répondeur, il sera consulté).

A son retour à l'école, l'enfant sera muni d'un mot d'excuse ou d'un certificat médical (si l'absence est de plus de 2 jours).

Le travail et les devoirs à rattraper ne seront donnés qu'aux élèves absents pour maladie.

D'autre part, une absence de quatre demi-journées ou plus dans le mois, sans justificatif, fait l'objet d'une communication obligatoire à l'Inspecteur d'Académie.

• HYGIENE

Il est demandé aux parents de surveiller la propreté et l'hygiène de vie de leur enfant (propreté du corps et des vêtements, sommeil, petit déjeuner et goûter).

Nous vous demandons d'informer l'enseignant le plus vite possible en cas de parasites ou de maladies contagieuses, qui nécessitent une éviction.

Nous rappelons également qu'il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'école et que nos amies les bêtes n'y sont pas admises.

• VÊTEMENTS

Nous vous remercions de marquer au nom de l'enfant les vêtements qui peuvent être accrochés au portemanteau **ainsi que la serviette de cantine et le sac contenant le change** pour les élèves de cycle 1.

De plus, une tenue correcte et confortable est exigée (pas de tongs, mini-jupe, short de plage ...).

• CANTINE

Le service de cantine fonctionne sur inscription mensuelle en début de mois. Pour une prise de repas imprévue, il est possible de s'inscrire la veille pour le lendemain et au plus tard le jour même avant 8h45.

Passé cet horaire, il n'y a pas de changement possible en cours de matinée. Les élèves qui déjeunent à la cantine viennent avec une serviette de table marquée à leur nom. Le repas est livré par le traiteur Bertakoa. Les menus sont affichés toutes les semaines dans la salle de cantine et dans la salle d'entrée. **Une facture est remise en fin de mois à chaque famille.** Le prix du repas est fixé en début d'année et indiqué dans le règlement financier.

• ACTIVITES SPORTIVES

Toute activité sportive y compris la natation est **obligatoire** : un certificat médical est demandé pour en être dispensé.

Pour la natation, le bonnet de bain est exigé. De plus, le taux d'encadrement des enfants pour cette activité sera prévu en fonction du taux légal. Il ne sera donc pas admis que les parents viennent en surnombre ou en tant que spectateurs. Par ailleurs, si le taux d'encadrement n'est pas suffisant, l'activité natation sera annulée. Enfin, la piscine de Hasparren étant un bassin non couvert, l'activité sera annulée en cas de mauvais temps (pluie et/ou froid).

• MATERIEL

Les livres et les fichiers scolaires seront couverts et soignés. Les cahiers sont fournis par l'école, tout au long de l'année.

Les ventes et les échanges sont interdits à l'école.

Les jouets ne sont autorisés que dans la mesure où ils servent aux jeux collectifs.

Les bijoux ou objets de valeur ne sont pas acceptés.

L'établissement ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de perte, de casse ou de vol des biens amenés par les élèves à l'école.

Tout objet de l'école perdu ou dégradé par l'enfant devra être remplacé.

• LES PETITES REGLES DE L'ECOLE

La tolérance et le respect de la personne sont des valeurs fondamentales au sein de l'école. Pour cela :

- des règles de vie élaborées et signées par les enfants serviront de base à une évaluation de comportement, régulière, positive et encourageante.
- aucun acte de violence physique ou verbale ne sera toléré et fera l'objet d'un signalement aux parents.
- en cas de débordements trop fréquents, les parents seront convoqués afin de trouver une solution. Une retenue après la classe peut être envisagée afin que l'élève réfléchisse à ses actes et trouve un moyen de les réparer.

• RELATION PARENTS-ECOLE

Le cahier de liaison, « Ecolien », servira de lien entre la famille et l'école. Tout ce qui est communiqué **doit être impérativement signé** (c'est le seul moyen pour l'équipe enseignante de s'assurer que l'information a été lue par la famille). Il se peut que ce cahier soit prochainement remplacé (en tout ou partie) par une application numérique mobile (à l'étude).

Les parents qui le souhaitent sont invités à rencontrer l'enseignant(e) après avoir pris rendez-vous.

S'il apparaît un conflit entre les enfants, au sein de l'école, le problème ne doit en aucun cas être réglé par ou entre les parents. Ces derniers doivent en aviser directement le chef d'établissement, garant de l'autorité au sein de l'établissement.

Date et signature des parents :

(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Date et signature de l'élève :